
L'état français contemporain et son double, l'état franco-africain

Jean-Pierre Dozon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/432>

DOI : 10.4000/ccrh.432

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2002

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Jean-Pierre Dozon, « L'état français contemporain et son double, l'état franco-africain », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/432> ; DOI : 10.4000/ccrh.432

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

L'état français contemporain et son double, l'état franco-africain

Jean-Pierre Dozon

- 1 Mon propos ne concerne pas Jacques Foccart, cette figure singulière de la V^e République qui a commencé sa carrière aux côtés du général de Gaulle, à l'époque de la Libération¹. Il vise bien plutôt à présenter un cadre d'intelligibilité en même temps qu'un bref essai de mise en perspective historique de ce monde tout aussi singulier, considéré par beaucoup comme particulièrement sulfureux, auquel le nom de Jacques Foccart est fortement associé et qu'on nomme maintenant couramment la Françafrique.
- 2 À l'évidence, ce monde dit de la Françafrique est de plus en plus sur la sellette : d'une part, à cause de la publication d'ouvrages qui le stigmatisent comme un monde peu râgoutant avec ses trafics douteux et ses sombres intrigues. Je songe particulièrement aux ouvrages publiés par François-Xavier Verschave, notamment à son récent *Noir Silence*² et à beaucoup d'autres dont les deux volumes, fort intéressants, qui ont été publiés dès les années 1960, par Georges Chaffard sous le titre *Les Carnets secrets de la décolonisation*³. Mais il s'agit d'un monde qui est également sur la sellette parce qu'un certain nombre d'affaires judiciaires sont mises sur la place publique, et impliquent des hauts personnages de l'État français ou de grandes sociétés nationales et qui, surtout, mettent presque toutes en jeu des scènes africaines, plus précisément franco-africaines.
- 3 Or, il me semble qu'aussi bien ces affaires, révélées ou commentées par la presse, dont on peut du reste penser qu'elles se multiplieront encore à l'avenir, que l'ensemble de ces ouvrages qui, bien qu'ils paraissent en donner un plus large éclairage, ne permettent pas véritablement de saisir les tenants et les aboutissants de ce qui est nommé péjorativement Françafrique. En effet, tout se passe comme si, à travers cette formule, il était fait seulement référence à une sorte d'arrière-cour dans laquelle, certes, n'auraient cessé de tremper quantité de personnages de la V^e République, et spécialement son « homme de l'ombre »⁴, comme on a appelé par euphémisme Jacques Foccart ; et une arrière-cour qui peut très certainement témoigner de la longue politique néo-coloniale de la France en Afrique, mais qui en étant précisément présentée ainsi, avec ses réseaux et

ses hommes d'influence, ne permet pas véritablement de comprendre la place centrale qu'à occupée l'Afrique noire dans le fonctionnement de l'État français contemporain, spécialement depuis l'avènement de la V^e République. Autrement dit, je fais volontiers l'hypothèse que toutes ces affaires dont on parle, comme tous ces ouvrages qui en déroulent les imbroglios à la manière de véritables romans noirs, ne représentent que l'écume des choses et qu'en réalité cette Françafrique, bien plus qu'une arrière-cour, est devenue, dans la seconde moitié du XX^e siècle, une composante foncièrement régaliennne de l'État français. C'est pourquoi à cette formule de Françafrique je préfère, pour ma part, risquer la notion d'État franco-africain qui a au moins l'avantage de souligner cette dimension proprement régaliennne de l'Afrique noire au sein de l'État français.

- 4 Pour justifier d'entrée de jeu mon propos, et spécialement cette notion d'État franco-africain, je proposerai, quitte à être un peu trop abrupt, une lecture à rebours de la version courante de l'histoire des relations de la France avec l'Afrique depuis le XIX^e siècle.

Histoire de relations

- 5 En général, on présente cette histoire comme étant d'abord celle de la période coloniale qui recouvre celle de la III^e République, à laquelle a succédé, marquée symboliquement par la conférence de Brazzaville en janvier 1944, une période de libéralisation puis d'autonomie des territoires africains, elle-même poursuivie par la période dite de décolonisation dont le général de Gaulle fut ou aurait été le grand artisan. Cette histoire rejoindrait donc, dans ses grandes lignes, bien sûr avec des spécificités françaises, celle des autres grandes puissances coloniales européennes qui durent toutes, à un moment donné, concéder l'émancipation politique de leurs possessions africaines.
- 6 À l'encontre de ce « grand récit » officiel, il est une autre façon d'interpréter les choses en montrant que l'histoire des relations franco-africaines, depuis les conquêtes coloniales, correspond beaucoup moins à un processus qui conduisit finalement à la décolonisation qu'à un processus d'internalisation par lequel un certain nombre de territoires, puis d'États africains, comptèrent comme composantes de l'État français ou, plutôt, comme composantes de ce qui fit, ou refit de lui avec l'avènement de la V^e République, une grande puissance internationale.
- 7 Convenons donc de développer ce point de vue par une relecture de cette histoire en quelques tableaux, sachant qu'on ne peut, dans l'espace de ce texte, qu'en donner un aperçu schématique.
- 8 Au compte d'un premier tableau, qui correspond à la constitution de l'Empire français d'Afrique au début de la III^e République, il faut tout particulièrement souligner que, s'il y eut un puissant parti colonial⁵ pour en permettre l'édification – un parti colonial composé de lobbies politico-économiques et militaires, de cénacles intellectuels et scientifiques ou d'entreprises missionnaires –, il y eut en même temps un assez faible engagement de l'État français doublé d'un médiocre attrait de la population française pour cet immense empire africain qui n'y voyait qu'aventures coûteuses et univers de périls. En effet, dans une assez belle continuité avec le premier empire colonial et la politique colbertiste, l'État français fit en sorte de dépenser fort peu pour ces colonies africaines, se contentant pour les faire fonctionner de budgets auto-financés par chacune d'elle, de recourir à l'emprunt pour la réalisation de quelques grands travaux d'infrastructures ou, comme en AEF, de

livrer ses possessions au régime draconien de quelques dizaines de compagnies privées⁶. Autrement dit, alors même que l'État français était à la tête d'un immense empire qui avait en quelque sorte concrétisé l'idéologie de la *Plus Grande France*, tout se passait encore comme s'il y avait fort peu de recouvrements entre la métropole et ses colonies africaines, comme si celles-ci devaient rester assez étrangères à celle-là.

- 9 Cependant, il se produisit quelque changement notable au cours de la Grande Guerre, comme une première conjonction entre la métropole et ses colonies africaines. Cette conjonction s'incarna d'abord en la personne du Sénégalais Blaise Diagne, Sénégalais devenu par assimilation citoyen français, qui devient en 1914 le premier député africain au Parlement français et, un peu plus tard, nommé par Clemenceau, haut-commissaire aux Effectifs coloniaux. Ce fut là effectivement un tournant puisque l'idée d'une Force noire qui avait été antérieurement conçue par le général Mangin⁷ fut relayée, au cœur même de l'État français, par un originaire d'Afrique qui vit en elle la meilleure façon d'y relancer une politique assimilationniste de plus en plus délaissée par les autorités coloniales qui lui préféraient une politique d'association et surtout le maintien durable des populations africaines dans leur statut d'indigènes (c'est-à-dire soumises au régime de l'indigénat). Mais, outre l'importance prise par la conscription africaine qui perdura bien après la Grande Guerre⁸, deux éléments principaux participèrent à un rapprochement substantiel de la métropole avec ses colonies africaines. Le premier se formula en termes de « stratégie d'autarchie »⁹, c'est-à-dire selon une doctrine économique qui renouait ici encore avec la vieille conception de l'exclusif pratiqué par l'Ancien Régime et qui consista à faire en sorte que les colonies soient les partenaires commerciaux quasi-unique de la métropole. Dans un contexte, en effet, où l'économie française était déjà confrontée à la globalisation du marché et, où, dès avant la crise de 1929, elle rencontrait des difficultés à exporter, quoi de plus tentant et de plus sécurisant que de pratiquer une sorte de mercantilisme d'État de façon à soutenir ou à équilibrer les comptes de la nation ? Mais au-delà de cette stratégie d'autarchie, il y eut une plus large mise en correspondance entre la métropole et ses colonies africaines. Schématiquement, il s'est agi d'un mouvement que j'appellerais volontiers de co-régénération où, dans le même temps, l'État français s'est préoccupé de la situation démographique et sanitaire de sa population métropolitaine et de ses populations indigènes, considérant dans les deux cas qu'elle n'était pas bonne, qu'il fallait, pour l'une, notamment pallier sa dénatalité, et pour les autres, « faire du noir en quantité et en qualité » suivant la formule du célèbre ministre des colonies, Albert Sarraut¹⁰.
- 10 Au total, on peut donc considérer que, dans l'intention au moins, il y eut, durant l'entre-deux-guerres et sur de multiples plans, une assez nette conjonction entre la métropole et ses colonies africaines. Toutefois demeurait un verrou que rien ne semblait pouvoir atteindre, à savoir que l'État français continuait dans son empire africain à pratiquer une politique parcimonieuse des dépenses publiques et à estimer que s'il devait lui rapporter, il devait en revanche ne presque rien coûter au Trésor.

Le choc de la seconde guerre mondiale

- 11 En fait, la véritable césure dans les relations franco-africaines se produisit avec la Seconde Guerre mondiale et l'occupation allemande de la métropole ; et, plus précisément avec l'épisode évoqué précédemment, où l'on découvre le personnage de Jacques Foccart, c'est-à-dire avec l'épopée de la France Libre en Afrique noire à partir du

ralliement du gouverneur Félix Eboué au Tchad. À propos de cette époque, j'avancerais volontiers, quitte à forcer encore le trait, qu'elle représente une seconde conquête de l'Afrique noire où les noms de De Gaulle, de Leclerc, de Kœnig ou de De Lattre s'ajoutèrent à ceux qui, tels les Borgnis-Desborde, Gallieni, Archinard ou Brazza avaient donné, cinquante ans plus tôt, à la France, son immense empire africain. Et si je m'autorise cette relecture, c'est qu'il me semble que la conférence de Brazzaville représenta tout à la fois un moment d'anticipation d'un nouvel État français, en l'absence hautement significative des alliés anglo-américains, et une nouvelle donne de la politique à l'égard de l'Afrique noire où, s'il s'est agi de réformer le vieux système colonial, il s'est agi aussi et surtout d'affirmer haut et fort, suivant le mot du général de Gaulle, le caractère « définitif » des liens entre la France et ce qui allait bientôt devenir ses territoires africains d'outre-mer¹¹.

- 12 À partir de ce tournant brazzavillois, le nouvel État français, qui va bientôt surgir de la Libération (même si de Gaulle en abandonna vite les commandes considérant certainement que la Constitution de la IV^e République qui se préparait n'était pas tout à fait conforme à sa conception d'un État fort) se distingua, en effet, par deux caractéristiques majeures. D'une part, dans l'espace métropolitain, il devint le maître d'œuvre de la reconstruction du pays, à l'image de la nationalisation des banques et des grandes entreprises énergétiques, ou encore de la création de la sécurité sociale et des allocations familiales ; d'autre part, mais tout aussi semblablement, il s'institua dans les territoires d'outre-mer, qui formaient désormais l'Union française, en maître d'œuvre de la régulation macro-économique : ce qu'indiquèrent exemplairement la création en 1945 du franc CFA et celle, peu après, de deux grands organismes financiers publics, le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et la Caisse centrale de la France d'outre-mer (CCFOM). Autrement dit, si l'après-guerre et l'avènement de la IV^e République marquèrent la fin du système proprement colonial, fin à laquelle un certain nombre de leaders africains, devenus députés à l'Assemblée nationale, contribuèrent largement, à l'instar de l'Ivoirien Houphouët-Boigny qui fit abolir le travail obligatoire et du Sénégalais Lamine Gueye qui mit fin au régime de l'indigénat, la période se caractérisa aussi par un contrôle de plus en plus direct de l'État français sur ses territoires d'outre-mer. Ce qui se traduisit par de multiples opérations de police au sein de l'Union française, qui devinrent de véritables guerres coloniales en Indochine, à Madagascar et en Algérie, mais ce qui se traduisit aussi, spécialement en Afrique noire, par des investissements publics comme jamais il n'y en avait eus antérieurement¹². Autrement dit encore, durant cette période où il était de plus en plus question de décolonisation et d'indépendance, à l'image des Indes britanniques ou de l'Indonésie hollandaise, l'État français, en allant manifestement à contre-courant de l'Histoire, fit ce qu'il n'avait jamais fait auparavant dans ses colonies, c'est-à-dire qu'il se mit véritablement à engager les deniers de la nation dans ses territoires africains.
- 13 À quoi il convient d'ajouter ce fait important qu'un certain nombre de leaders africains, qui étaient chefs de parti dans les territoires et occupaient d'importantes fonctions dans des mouvements panafricains comme le Rassemblement démocratique africain, et qui étaient donc très impliqués dans les vies politiques locales, devinrent des acteurs de la IV^e République, en adhérant à telle ou telle formation politique métropolitaine, et dont certains, comme Houphouët-Boigny, devinrent des personnages éminents en accédant à des postes ministériels sous plusieurs gouvernements¹³. Autrement dit, ce qui s'était esquissé en 1914 avec Blaise Diagne devenu premier député à l'Assemblée nationale, puis sous-secrétaire d'État aux Colonies en 1931, s'est considérablement amplifié au cours de

cette période où d'une manière fort ambiguë, il était de plus en plus question d'autonomie politique, voire d'indépendance, mais où parallèlement se dessinait, par l'entremise de ces leaders africains, quelque chose que j'ai appelé précisément l'État franco-africain.

Depuis les indépendances

- 14 Venons-en maintenant au dernier tableau, c'est-à-dire à la période des indépendances africaines qui croise l'histoire de la V^e République. Comme l'historiographie nous l'indique, ces indépendances sont survenues à l'issue d'une Communauté franco-africaine éphémère, qui avait vu le jour en 1958 en même temps que la nouvelle Constitution et, plus précisément, à l'issue d'un processus assez tranquille qui ne suscita, sauf au Cameroun, presque aucune opération de police de la part des autorités françaises et, sauf en Guinée, où Sékou Touré avait fait voter négativement au référendum gaullien. On parla même à leur propos d'indépendances octroyées dans la mesure où elles n'étaient pas véritablement souhaitées par la plupart des leaders africains et dans la mesure où elles étaient en quelque sorte la suite logique d'un système juridique qui avait favorisé la balkanisation des territoires¹⁴. Et si ce processus fut assez tranquille, contrairement à d'autres théâtres d'outre-mer, c'est que l'essentiel avait été plus que préservé.
- 15 À cet égard, il faut d'abord souligner que tous les instruments étatiques que s'était donnés la France au lendemain de la Libération ont été maintenus et même renforcés, spécialement le franc CFA et les institutions de crédit public qui changèrent certes de nom, mais qui, en figurant au titre de l'aide publique au développement, firent de la France le premier des pays industrialisés à consacrer 1 % de son PIB à cette aide. Mais ce sur quoi il convient d'insister, c'est qu'en fait d'indépendances africaines, il s'est bien davantage agi, avec l'avènement de la V^e République, de l'indépendance de la France. Habité sans doute par une idée qui remontait à l'époque de la France libre, le général de Gaulle, disposant d'une Constitution qui était à la hauteur de ses vues, entreprit de rebâtir un État qui devait permettre à la France d'être, non point une puissance moyenne, comme tout de sa comptabilité nationale semblait l'indiquer, mais une grande puissance pouvant jouer sa propre partition entre les deux blocs. Ce grand œuvre ou ce tour de force, la V^e République l'accomplit, d'un côté, en renforçant le rôle dirigiste de l'État dans l'économie nationale, de l'autre, en réussissant à capter les principales ressources énergétiques, comme le pétrole et l'uranium, dont elles ne disposaient pas dans l'hexagone et qui faisaient désormais précisément la puissance des nations. Et elle les capta tout particulièrement en Afrique, au Niger, au Gabon, au Congo et, même au-delà de son aire directe d'influence, du côté de l'Afrique australe en recourant à l'intermédiation de quelque État africain francophone. À quoi il faut ajouter toute l'importance prise par l'aide publique qui, tout en amplifiant la politique conduite durant la période de l'Union française, fut très loin de représenter une dépense sans contrepartie. Elle instaura, bien au contraire, un système en boucle, appelé plus couramment l'aide liée, et qui fit que de nombreuses entreprises et, de plus en plus, de grands groupes industriels français, trouvèrent en Afrique un marché surprotégé par l'État français ; ce qui se traduisit, comme au plus beau temps de la stratégie d'autarchie, par des échanges franco-africains pesant assez lourd dans la balance commerciale française. Et, pour compléter le tableau, encore que d'autres aspects auraient pu être soulignés, une autre dimension de ce grand œuvre de la V^e République consista à faire ce que l'on pourrait appeler de l'un avec du

multiple, en l'occurrence à devenir ou à redevenir une grande puissance en ayant avec soi plus d'une dizaine d'États africains francophones soutenant sa diplomatie et sa politique étrangère au sein des organisations internationales.

- 16 On voit, par conséquent, assez bien qu'en des domaines essentiels, économiques, énergétiques, géostratégiques, les indépendances de ses ex-colonies africaines comblèrent assez bien l'aspiration d'une France moyenne à redevenir une grande puissance. C'est ce que l'on a voulu suggérer en disant qu'une partie de l'Afrique noire était devenue régaliennne dans le fonctionnement de l'État français sous la V^e République, même si cela s'était largement mis en place depuis l'époque de la France libre. Cependant, si l'on peut aller jusqu'à parler d'État franco-africain, c'est bien sûr pour donner sa pleine mesure à cette dimension régaliennne, mais c'est aussi pour indiquer que les partenaires africains y ont pris une part tout à fait essentielle, plus précisément qu'un certain nombre de chefs d'États africains francophones en ont été des figures ou des acteurs de tout premier plan. À commencer par Houphouët-Boigny, ex-député, ex-ministre de la République française, devenu président d'une Côte d'Ivoire longtemps prospère, occupant la toute première place aussi bien dans l'aide publique que dans les échanges franco-africains, et qui fut sans doute, au-delà de son pays, le superintendant de cet État franco-africain ou un authentique partenaire de la politique africaine de la France. C'est à mon sens ce qui s'est largement révélé à ses funérailles en février 1994, lorsque toute la V^e République, de gauche et de droite – à l'exception bien sûr des disparus, mais Jacques Foccart y était évidemment présent –, rendit un dernier et vibrant hommage au grand Français ou au grand partenaire franco-africain qu'avait été Houphouët-Boigny. Mais peut-être ces funérailles préfiguraient-elles, sur fond de post-guerre froide, de dévaluation du franc CFA, de construction européenne et de globalisation économique, le début du délitement de l'État franco-africain.

NOTES

1. Voir, dans ce numéro, la communication de Frédéric Turpin
2. *Noir Silence : qui arrêtera la Françafrique ?* Paris, Les Arènes, 2000, 597 p.
3. Paris, Calmann-Lévy, tome I, 1965, 351 p., tome II, 1967, 443 p.
4. La formule est de Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V^e République*, Paris, Fayard, 1990, 585 p.
5. Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1967, 302 p.
6. Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 1972, 598 p.
7. Charles Mangin, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910, 355 p.
8. Myron Joel Echenberg, *Colonial Conscripts. The Tirailleurs Sénégalais in French West Africa, 1957-1960*, London, James Currey, 1991, 263 p.
9. Albert Sarraut, *Grandeurs et servitudes coloniales*, Paris, Éd. du Sagittaire, 1931, 288 p.
10. Albert Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 656 p.
11. *La Conférence africaine française de Brazzaville*, commissariat aux Colonies, Alger, Henrys, 1944.

12. Catherine Coquery-Vidrovitch, « L'impérialisme français en Afrique noire : idéologie impériale et politique d'équipement, 1924-1975 », *Relations internationales*, 1976, n° 7, p. 261-282.
13. Robert Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, Paris, Gallimard, 1962, 208 p.
14. Joseph-Roger de Benoist, *La Balkanisation de l'Afrique occidentale française*, Dakar, Abidjan, Lomé, Les Nouvelles Éditions africaines, 1978, 283 p.